



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-06 DEL-138

OBJET :
**MARCHES PUBLICS –
PRESTATIONS DE
SERVICE CURAGE ET
POMPAGE DES
RESEAUX D'EAUX
USEES ET PLUVIALES
- NETTOYAGE ET
ENTRETIEN DES
OUVRAGES -
INTERVENTIONS
D'URGENCES DANS
LES BATIMENTS
COMMUNAUX**

RAPPORTEUR :
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 26 juin 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUIN 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0



OBJET : MARCHES PUBLICS – PRESTATIONS DE SERVICE CURAGE ET POMPAGE DES RESEAUX D’EAUX USEES ET PLUVIALES – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES - INTERVENTIONS D’URGENCES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU l’avis rendu par la Commission « aménagement travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 10 juin 2024,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine d’entretenir les réseaux d’eaux usées et pluviales, les ouvrages et répondre aux besoins en termes d’interventions d’urgences dans les bâtiments communaux,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel est estimé au maximum à 35 000,00 € H.T. annuel,

CONSIDERANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois,

CONSIDERANT qu’il n’est pas prévu de décomposition en lots car l’allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d’avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D’AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d’un marché de prestations de service : curage et pompage des réseaux d’eaux usées et pluviales, nettoyage et entretien des ouvrages et interventions d’urgences dans les bâtiments communaux, selon la procédure adaptée en application de l’article R2123-1 3° du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D’AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D’AUTORISER Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de prestations de service : curage et pompage des réseaux d’eaux usées et pluviales, nettoyage et entretien des ouvrages et interventions d’urgences dans les bâtiments communaux ainsi que les éventuels avenants et documents d’exécution du marché.

ARTICLE 4 : D’AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l’exécution et le règlement du marché de prestations de service : curage et pompage des réseaux d’eaux usées et pluviales, nettoyage et entretien des ouvrages et interventions d’urgences dans les bâtiments communaux.

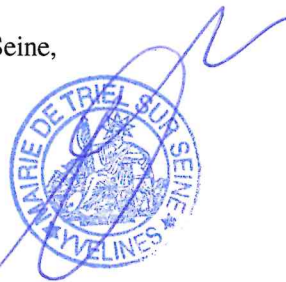
ARTICLE 5 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles avant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

Procusé de réception en préfecture
078 217806249 20240628 2024-06-DEL-138-5
Date de réception en préfecture : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024
Versailles : 56 avenue
de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juraadm.fr - <https://www.telerecours.fr>